

2026-007

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

SEANCE DU C.C.A.S. DU 02 MARS 2026

Délibération 2026/04

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER Président sur convocation faite par lui, le 23 février deux mille vingt-six.

Présents : Monsieur FROGER, Président
Madame TOUCHARD, Madame BATYS
Monsieur BRIAUD, Monsieur ROULLOIS, Madame BOISGARD
Madame FALLOUX, Madame MILLASSEAU,
Madame VASSEUR, Monsieur VAHÉ, Madame MARTIN
Monsieur MERCK, Madame REVERDY

Excusés : Madame BRUNET, Madame CHANTRON, Madame SXAY, Madame DEZE

En exercice : 17	Etaient Présents : 13	Excusés : 4
Suffrage exprimé : 13	Pour : 13	Contre : 0
		Abstention : 0

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Anne-Marie FALLOUX

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sur proposition de Monsieur Le Président, le CCAS décide de voter le budget primitif 2026 du CCAS au niveau du chapitre. Lecture en est donnée :

SECTION	Propositions	BP 2026
FONCTIONNEMENT		
Excédent 2025	3 554,38 €	3 554,38 €
Recettes 2026	21 218,62 €	21 218 ,62 €
Déficit 2025	0.00 €	0.00 €
Dépenses 2026	24 773,00 €	24 773,00 €

Accusé de réception en préfecture
049-200082600-20260312-TOME1-2026-04-DE
Date de réception préfecture : 12/03/2026

2026-008		
INVESTISSEMENT		
Excédent 2025	325.00 €	325.00 €
Recettes 2026	1 415,00 €	1 415,00 €
Déficit 2025	0.00 €	0.00 €
Dépenses 2026	1 740,00 €	1 740,00 €

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2026 du CCAS de Bellevigne-les-Châteaux,
 Considérant la délibération du Conseil d'Administration en date du 5 janvier 2026, relative à la tenue du
 débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,
 Considérant que le budget primitif global 2026 du CCAS s'élève à **26 513.00 €**.

Le conseil d'administration :

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

VOTE la section de **fonctionnement** du Budget Primitif 2026 communal qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **24 773,00 €**

VOTE la section **d'investissement** du Budget Primitif 2026 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 740.00 €**

Le Budget primitif global 2026 du CCAS s'élève à **26 513.00 €**.

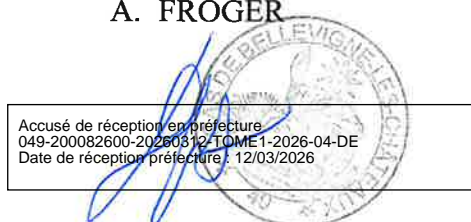
Le Budget primitif 2026 du CCAS est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance
 Anne-Marie FALLOUX



Pour Extrait Conforme
 Le Président
 A. FROGER

Acte rendu exécutoire à la publication
 Et transmis en Sous-Préfecture
 Le : 10 mars 2026



Accusé de réception en préfecture
 049-200082600-20260312-TOME1-2026-04-DE
 Date de réception préfecture : 12/03/2026